

Madame, Monsieur,

A compter de la prochaine rentrée scolaire, votre(vos) enfant(s) pourra(pourront) être amené(s) à se déplacer en transport en commun, en vue de se rendre à son(leur) établissement(s) scolaire(s) situé(s) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Il vous appartient donc d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre(vos) enfant(s) au **réseau de transport urbain R'bus**.

Aussi, nous vous indiquons la démarche à suivre ci-dessous ainsi que certaines informations relatives au fonctionnement du réseau de transport urbain R'bus.

### **Quel titre de transport ?**

Parmi les titres de transport proposés, **l'abonnement annuel moins de 11 ans** ou **l'abonnement annuel moins de 26 ans** permettra à votre(vos) enfant(s) de voyager de façon illimitée sur l'ensemble du réseau de transport urbain R'bus. Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1ère validation.

La tarification de cet abonnement est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel moins de 11 ans ou moins de 26 ans, du même foyer.

### **Comment créer ou renouveler un abonnement ?**

Dès à présent, vous disposez de plusieurs possibilités :

- **E-boutique** : Privilégiez les achats sans contact !  
Rendez-vous à la rubrique « **Où acheter ? / E-boutique** » sur le site R'bus : **www.rbus-transport.com**
- **Boutique R'bus** située à la gare SNCF de Rochefort.  
Nous vous accueillons **du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h** et le **samedi de 10h à 13h**.



Actuellement, en raison de la crise sanitaire, les horaires de la Boutique diffèrent et peuvent encore évoluer.

**Aussi, pour être informé de toutes les actualités du réseau R'bus par sms/mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux « Alertes Info Trafic & Actus » sur le site R'bus : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com)**

Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- une **photo d'identité récente** de votre enfant. Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;
- une copie de la **pièce d'identité** de votre enfant : carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA ;
- une copie de **l'attestation de paiement CAF ou MSA** de mois de 3 mois, mentionnant la liste des enfants à charge **et** le quotient familial, si votre quotient familial est en-dessous de 760 € ;
- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).



**Suite à la période de confinement du 16 mars au 10 mai, les usagers détenteurs uniquement d'un abonnement annuel moins de 11 ans ou moins de 26 ans, valide sur cette période, pourront bénéficier d'une prolongation de deux mois de leur abonnement actuel.**

Lors du renouvellement, 14 mois seront donc crédités au lieu de 12 mois comme habituellement.

Quelle que soit la date de réabonnement, le nouvel abonnement n'annulera pas la période restante de l'abonnement annuel en cours, il s'y ajoutera et ne débutera qu'à la fin de l'abonnement en cours.

Concernant les autres titres de transport, vous avez la possibilité de les acquérir soit sur la e-boutique sur le site R'bus, soit sur votre smartphone avec l'application gratuite Mybus ou encore, auprès de la Boutique R'bus et des dépositaires.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Boutique R'bus au **05.46.99.22.66** ou consulter le site R'bus.

### **Le règlement d'exploitation et les conditions générales de vente :**

Le règlement d'exploitation et les conditions générales de vente sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

### **Responsabilités et consignes de sécurité :**

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours entre le domicile et l'établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Ainsi, certaines mesures de sécurité peuvent vous être préconisées, telles que :

- porter des vêtements clairs ou des dispositifs fluo permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- être présent au moins 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, ne pas courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre(vos) enfant(s) doit(doivent) obligatoirement être détenteur(s) de son(leur) titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, merci de veiller à ce qu'il(s) en soit(soient) systématiquement muni(s).

### **Respect des gestes barrières :**

Par rapport à la crise sanitaire, le port d'un masque est obligatoire pour les usagers de plus de 11 ans.

Nous vous invitons vivement à prendre connaissance de l'ensemble des mesures sanitaires actuellement appliquées en consultant le site R'bus.